

PRODUITS MARAÎCHERS J.M.V. CHAMPAGNE INC.

Page 1 de 1

401, rang Brûlé
 Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

CanadaGAP v. 11.0/2026-04-01 Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 11.0

Numéro du certificat : **2603**
 Date de délivrance : **2026-07-10**
 Date d'expiration : **2027-07-31**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

**Site de production /
 Poste d'emballage**

401, rang Brûlé, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2015-07-27	Délivrance du certificat.
2016-07-07	Renouvellement du certificat.
2017-07-12	Renouvellement du certificat.
2018-07-06	Renouvellement du certificat et changement d'option de A1 à C.
2019-07-08	Renouvellement du certificat.
2020-07-21	Renouvellement du certificat.
2021-08-01	Expiration du certificat.
2021-08-12	Renouvellement du certificat.
2022-07-07	Renouvellement du certificat et changement d'option de C à A2.
2023-07-19	Renouvellement du certificat.
2024-07-03	Renouvellement du certificat.
2025-07-08	Renouvellement du certificat.
2026-07-10	Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.